

*SÉANCE DU 03 AVRIL 2017*  
*20 H 30*

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. RAIGNEAU Michel, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: Mmes et MM RAIGNEAU, GRAILLAT, TROJNAR, CACHON, DESAVEINES, DE MEYER, MARTIN, LEBEAU, ALVES, CHABROL, TOUZELET, CHEVALIER, RISSET, ALVERGNAT, MOREAU.

**ABSENTS** : Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ALVES Sylvie

**COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION** :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

**ORDRE DU JOUR**

**SERVICE DES EAUX**

***N° 2017-16***

**1. Compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

***N° 2017-17***

**2. Compte administratif 2016**

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		175 886.84		38 270.66		214 157.50
Opérations de l'exercice	107 792.52	121 123.42	22 047.40	18 915.26	129 839.92	140 038.68
TOTAUX	107 792.52	297 010.26	22 047.40	57 185.92	129 839.92	354 196.18
<b>Résultats de clôture</b>		<b>189 217.74</b>		<b>35 138.52</b>		<b>224 356.26</b>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	107 792.52	297 010.26	22 047.40	57 185.92	129 839.92	354 196.18
<b>Résultats définitifs</b>		<b>189 217.74</b>		<b>35 138.52</b>		<b>224 356.26</b>

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### N° 2017-18

#### 3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTE A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	38 270.66 €		- 3 132.14 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	35 138.52 €
				0.00 €		
FONCT	175 886.84 €	0.00 €	13 330.90 €	Recettes		189 217.74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	<b>189 217.74 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	189 217.74 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
Pour info, à reprendre en investissement au 001	35 138.52 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

**4. Budget 2017**

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

300 910.00 € pour la section d'exploitation

200 433.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

**SERVICE D'ASSAINISSEMENT****N° 2017-20****1. Compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**N° 2017-21****2. Compte administratif 2016**

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		94 743.48		63 832.06		158 575.54
Opérations de l'exercice	98 971.44	110 525.06	62 088.67	54 975.20	161 060.11	165 500.26
TOTAUX	98 971.44	205 268.54	62 088.67	118 807.26	161 060.11	324 075.80
<b>Résultats de clôture</b>		<b>106 294.10</b>		<b>56 718.59</b>		<b>163 015.69</b>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	98 971.44	205 268.54	62 088.67	118 807.26	161 060.11	324 075.80
<b>Résultats définitifs</b>		<b>106 297.10</b>		<b>56 718.59</b>		<b>163 015.69</b>

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à

nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **N° 2017-22**

#### **3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTE A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses 0.00 €	0.00 €	56 718.59 €
INVEST	63 832.06 €		- 7 113.47 €	0.00 €		
				Recettes		106 297.10 €
FONCT	94 743.48 €	0.00 €	11 553.62 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	<b>106 297.10 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	106 297.10 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
Pour info, à reprendre en investissement au 001	56 718.59 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

### **N° 2017-23**

#### **4. Budget 2017**

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

206 211.00 € pour la section d'exploitation

203 397.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

## **LOTISSEMENT LES COQUELICOTS**

### **N° 2017-24**

#### **1. Compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **N° 2017-25**

### **2. Compte administratif 2016**

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	138 227.16	138 227.16	138 227.16	138 227.16	276 454.32	276 454.32
<b>TOTAUX</b>	138 227.16	138 227.16	138 227.16	138 227.16	276 454.32	276 454.32
<b>Résultats de clôture</b>						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	138 227.16	138 227.16	138 227.16	138 227.16	276 454.32	276 454.32
<b>Résultats définitifs</b>						

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **N° 2017-26**

### **3. Budget 2017**

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

138 229.16 € pour la section de fonctionnement

138 227.16 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

**N° 2017-27****1. Compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**N° 2017-28****2. Compte administratif 2016**

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		102 880.17	131 025.83		131 025.83	102 880.17
Opérations de l'exercice	746 876.55	888 098.20	307 262.60	370 949.61	1 054 139.15	1 259 047.81
TOTAUX	746 876.55	990 978.37	438 288.43	370 949.61	1 185 164.98	1 361 927.98
<b>Résultats de clôture</b>		<b>244 101.82</b>	<b>67 338.82</b>			<b>176 763.00</b>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	746 876.55	990 978.37	438 288.43	370 949.61	1 185 164.98	1 361 927.98
<b>Résultats définitifs</b>		<b>244 101.82</b>	<b>67 338.82</b>			<b>176 763.00</b>

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**N° 2017-29****3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

21/2017

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTE A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-131 025.83€		63 687.01 €	0.00 €	0.00 €	- 67 338.82 €
				0.00 €		
FONCT	270 416.00 €	167 535.83 €	141 221.65 €	Recettes		244 101.82 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	<b>244 101.82 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	67 338.82 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	176 763.00 €
Total affecté au c/1068 :	67 338.82 €
Pour info, à reprendre en investissement au 001	- 67 338.82 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

#### ***N° 2017-30***

#### **4. Budget 2017**

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

1 001 822.00 € pour la section de fonctionnement

339 587.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

#### ***N° 2017-31***

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2017**

M. le Maire présente au Conseil la proposition de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation 9.29 %
- Taxe foncière (bâti) 16.48 %
- Taxe foncière (non bâti) 38.13 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

#### ***N° 2017-32***

**FACTURATION AFR**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un prix de facturation pour l'utilisation du lamier en bordure des chemins de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de facturer l'utilisation du lamier à l'Association Foncière sur la base de 60.00 € de l'heure.

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition de l'Association Sport, Fêtes et Loisirs de Triguères, les locaux mis à la disposition du Comité des Fêtes, Route de Joigny.

**DESIGNATION RESPONSABLE SERVICE TECHNIQUE**

Mme Desaveines sort de la salle.

A la demande de plusieurs conseillers, M. le Maire propose de désigner un agent responsable de coordonner et superviser le travail des agents des services techniques.

Une réunion sera programmée pour la mise en place de cette organisation. Un suivi sera fait tout au long de l'année d'essai ainsi qu'un bilan en fin de période.

Le Conseil Municipal, sur avis du Maire, décide de désigner M. Desaveines (4 votes contre, 2 abstentions).

**REMERCIEMENTS SUBVENTION**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de remerciements des « Randonneurs du Bord de l'Ouanne » pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire du club.

**COMPTE-RENDUS DES SYNDICATS**

Le Conseil prend connaissance du compte rendu de la Communauté de Communes en date du 14 décembre 2016.

**QUESTIONS DES CONSEILLERS**

M. RAIGNEAU informe le Conseil qu'il a rencontré les maires de Château-Renard et Gyles-Nonains pour envisager la modification des horaires des cérémonies. Il apparaît qu'aucun changement n'est possible.

La commission des fêtes se réunira pour l'organisation de la cérémonie du 8 mai sans l'intervention de la musique. Le Conseil fait toutefois remarqué qu'il est regrettable de ne pas pouvoir faire un roulement sur les trois communes.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 heures 15.

M. RAIGNEAU	Mme GRAILLAT	M. TROJNAR	M. CACHON	Mme DESAVEINES
M. DE MEYER	M. MARTIN	Mme LEBEAU	Mme ALVES	Mme CHABROL
Mme TOUZELET	M. CHEVALIER	M. RISSET	Mme ALVERGNAT	M. MOREAU